



Public Safety
Canada

Sécurité publique
Canada

ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



Service correctionnel
Canada

Correctional Service
Canada

RAPPORT DE RECHERCHE

COMMUNICATIONS ET DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL

Sommaire de recherche

**Efficacité du Programme d'apprentissage
cognitif des compétences:
du projet pilote au programme
d'implantation national**

HV
8883.3
.C2
R6e
1991
F

Canada

Sommaire de recherche

Efficacité du Programme d'apprentissage cognitif des compétences: du projet pilote au programme d'implantation national

Copyright of this document does not belong to the Crown.
Proper authorization must be obtained from the author for
any intended use

Les droits d'auteur du présent document n'appartiennent
pas à l'État. Toute utilisation du contenu du présent
document doit être approuvée préalablement par l'auteur.

Les opinions exprimées dans le présent rapport sont celles des auteurs; elles ne reflètent pas nécessairement les vues ni les politiques du Service correctionnel du Canada. Ce Zrapport est également disponible en anglais. This report is also available in English. On peut se le procurer en s'adressant à la Direction des communications, Service correctionnel du Canada, 340 ouest, avenue Laurier, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

4V
883.3
.C2
R6e
1991
F

Efficacité du Programme d'apprentissage
cognitif des compétences:
du projet pilote au programme d'implantation national

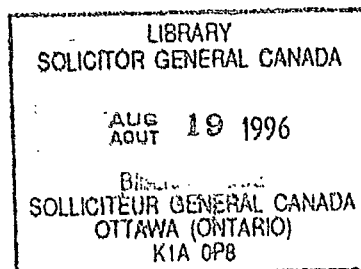
Rapport de recherche n° B-07

Préparé par:

David Robinson

La Direction Recherche et Statistique
Service correctionnel du Canada

Mai 1991



REMERCIEMENTS

Les sommaires de recherche sont préparés pour le compte du Service correctionnel du Canada, par le personnel de la Direction Recherche et Statistique. Les points de vue exprimés représentent ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue ni les politiques du Service correctionnel du Canada. La présente étude a été préparée par David Robinson, Marcy Grossman et Frank Porporino.

Les remerciements formulés dans les travaux de recherche ne sont généralement que pure formalité. Toutefois, c'est bien sincèrement que nous désirons remercier ici Liz Fabiano pour l'aide indéfectible qu'elle nous a accordée au cours de notre projet de recherche. De même, l'ensemble des instructeurs du Programme d'apprentissage cognitif des compétences ont joué un rôle primordial en fournissant les données. Nous remercions également les assistants de recherche des bureaux régionaux pour avoir réalisé l'examen des dossiers, ainsi que le personnel des établissements et le personnel communautaire qui ont aidé à trouver les dossiers.

Le présent sommaire de recherche est également disponible en anglais. This research brief is also available in English. On peut s'en procurer un exemplaire auprès de Communications et Développement organisationnel, Service correctionnel du Canada, 340, rue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

RÉSUMÉ

Les enquêtes effectuées auprès de deux échantillons de délinquants qui participaient au Programme d'apprentissage cognitif des compétences, ont révélé que ce sont eux qui présentaient le moins de risques de récidive après leur mise en liberté. Les résultats indiquent que les délinquants qui ont terminé le programme ont enregistré les taux de réincarcération les plus faibles en raison de nouvelles condamnations et que l'incidence du programme sur le taux de récidive semble profiter davantage aux délinquants présentant des risques élevés. Des données additionnelles révèlent que les procédures relatives à l'inscription et à la sélection dans le cadre du Programme d'apprentissage cognitif des compétences favorisaient le choix de délinquants présentant des risques de récidive élevés. Des données psychométriques indiquent également que les participants au programme s'amélioraient au plan de certaines attitudes et aptitudes intellectuelles pendant leur participation au programme. Les derniers résultats laissent entendre que celui-ci entraîne des changements positifs dans un certain nombre des domaines intermédiaires visés associés à la récidive.

INTRODUCTION

Dans le présent rapport, nous examinerons l'efficacité du Programme d'apprentissage cognitif des compétences concernant:

- l'incidence du programme sur les délinquants après leur mise en liberté -- baisse de la récidive
- sélection des délinquants appropriés pour participer à un programme de réadaptation intensif -- identification des délinquants présentant des risques élevés
- changements observés chez les participants avant et après l'administration d'une batterie de tests portant sur les attitudes et les aptitudes intellectuelles -- effets positifs dans les domaines visés

On a évalué l'efficacité du Programme d'apprentissage cognitif des compétences en utilisant un échantillon de participants au projet pilote mis en oeuvre de 1988 à 1989 et un échantillon plus grand de délinquants qui ont participé au programme depuis son implantation à l'échelle nationale qui a débuté en 1990.

Nous avons procédé à l'examen des répercussions du programme sur le taux de récidive en recourant à des données sur le suivi, après leur mise en liberté, de délinquants qui avaient participé au projet pilote spécial du Programme d'apprentissage cognitif des compétences. Le taux de réincarcération des participants est comparé à celui d'un groupe de délinquants qui ont été sélectionnés pour participer au programme, mais qui n'ont pu le suivre.

Nous abordons la sélection des délinquants présentant des risques élevés en examinant les caractéristiques de ceux qui ont été choisis après l'implantation du Programme d'apprentissage cognitif des compétences à l'échelle nationale. Enfin, on évalue l'efficacité du programme à amener des changements prévus au plan de certaines attitudes et aptitudes intellectuelles à l'aide de données psychométriques, obtenues à partir de tests administrés préalablement et postérieurement au programme, qui visaient les délinquants ayant participé au programme national.

On peut obtenir une description du Programme d'apprentissage cognitif des compétences dans le rapport initial relatif à l'implantation du projet pilote du programme auprès du Service correctionnel du Canada (Fabiano, Robinson et Porporino, 1990). De même, une explication détaillée de la structure théorique du programme figure dans Ross et Fabiano (1985).

RÉPERCUSSIONS POSSIBLES DU PROGRAMME SUR LE TAUX DE RÉCIDIVE

Les données sur les participants après leur mise en liberté sont actuellement disponibles dans le cas de 63 délinquants sur 73 (86,3 %) qui ont participé au projet pilote initial du Programme d'apprentissage cognitif des compétences. La mise en oeuvre du projet a eu lieu dans deux sites de la région de l'Atlantique et deux sites de la région du Pacifique à la fin de 1988 et au début de 1989. L'échantillon se composait de 47 participants au programme (groupe de traitement) et de 26 non-participants (groupe témoin) qui désiraient participer au programme et répondaient aux critères de participation, mais qui n'ont pu le faire pour diverses raisons (par exemple, transfèrements à d'autres établissements, mise en liberté sous condition). Les groupes traité et témoin ne présentent pas de différence notable à l'égard d'un certain nombre de caractéristiques, notamment les antécédents criminels, les risques (mesurés par l'échelle de l'information statistique sur la récidive (ISR)), un ensemble de facteurs démographiques pertinents et les aptitudes intellectuelles. Une description complète de l'échantillon choisi pour le projet pilote est donnée dans un rapport antérieur relatif à l'implantation du projet pilote du Programme d'apprentissage cognitif des compétences (Fabiano, Robinson et Porporino, 1990).

Les résultats préliminaires obtenus dans le cadre du projet pilote ont révélé que les diverses attitudes et aptitudes intellectuelles mesurées chez les détenus composant le groupe de traitement se sont améliorées. En outre, après une période moyenne de six mois de suivi postérieure à la mise en liberté du détenu, le taux de réincarcération dans les établissements fédéraux du groupe de traitement est inférieur au taux de réincarcération du groupe témoin. Dans le premier cas, il est encore moins élevé qu'on aurait pu le croire compte tenu des niveaux de risque présentés avant la mise en oeuvre du programme, qui sont calculés à l'aide de l'échelle ISR.

Aux fins du présent rapport, nous avons réévalué les taux de récidive pour une période additionnelle de suivi d'un an sur un plus grand nombre de délinquants mis en liberté. Seulement 10 des 73 détenus initiaux participant au projet pilote n'avaient pas obtenu leur libération avant le 31 mars 1991. L'échantillon actuel comprend 40 détenus pris dans le groupe de traitement et 23, dans le groupe témoin, qui ont fait l'objet d'un suivi sur une période moyenne de 19,7 mois après avoir obtenu une mise en liberté communautaire (S.D. = 6,3 mois). Même si la période de suivi diffère d'un délinquant à l'autre, deux tiers des détenus mis en liberté ont fait l'objet d'un suivi pendant une période minimale de 18 mois, et aucun n'a fait l'objet d'un suivi de moins de cinq mois après leur mise en liberté. Notons également qu'il n'y a pas d'écart considérable dans la période moyenne de suivi pour le groupe de traitement (19,0 mois) et le groupe témoin (20,8 mois).

Quarante-huit pour cent des détenus échantillonnés ont obtenu initialement leur semi-liberté, 11 % la libération conditionnelle totale et 41 % une liberté surveillée. Il n'y a pas de différence entre les groupes traité et témoin au plan de la répartition de ces catégories de mise en liberté.

Résultats obtenus après la mise en liberté

Les résultats après la mise en liberté des groupes traité et témoin figurent au tableau 1. Les chiffres révèlent que les détenus composant le groupe de traitement ont enregistré un taux de réincarcération plus faible en raison de nouvelles condamnations que celui du groupe témoin au cours de la période du suivi. Plus particulièrement, c'est arrivé dans le cas de seulement 20 % des délinquants du groupe de traitement, contre 30 % des détenus du groupe témoin. Même si la taille de notre échantillon actuel était trop petite pour vérifier adéquatement l'importance statistique, la tendance observée dans les données indique clairement que le Programme d'apprentissage cognitif des compétences permet vraiment de réduire le nombre de détenus qui ont été réincarcérés par suite de nouvelles condamnations.

Tableau 1

PROGRAMME D'APPRENTISSAGE COGNITIF DES COMPÉTENCES:

RÉSULTATS OBTENUS APRÈS LA MISE EN LIBERTÉ GROUPES TRAITÉ ET TÉMOIN

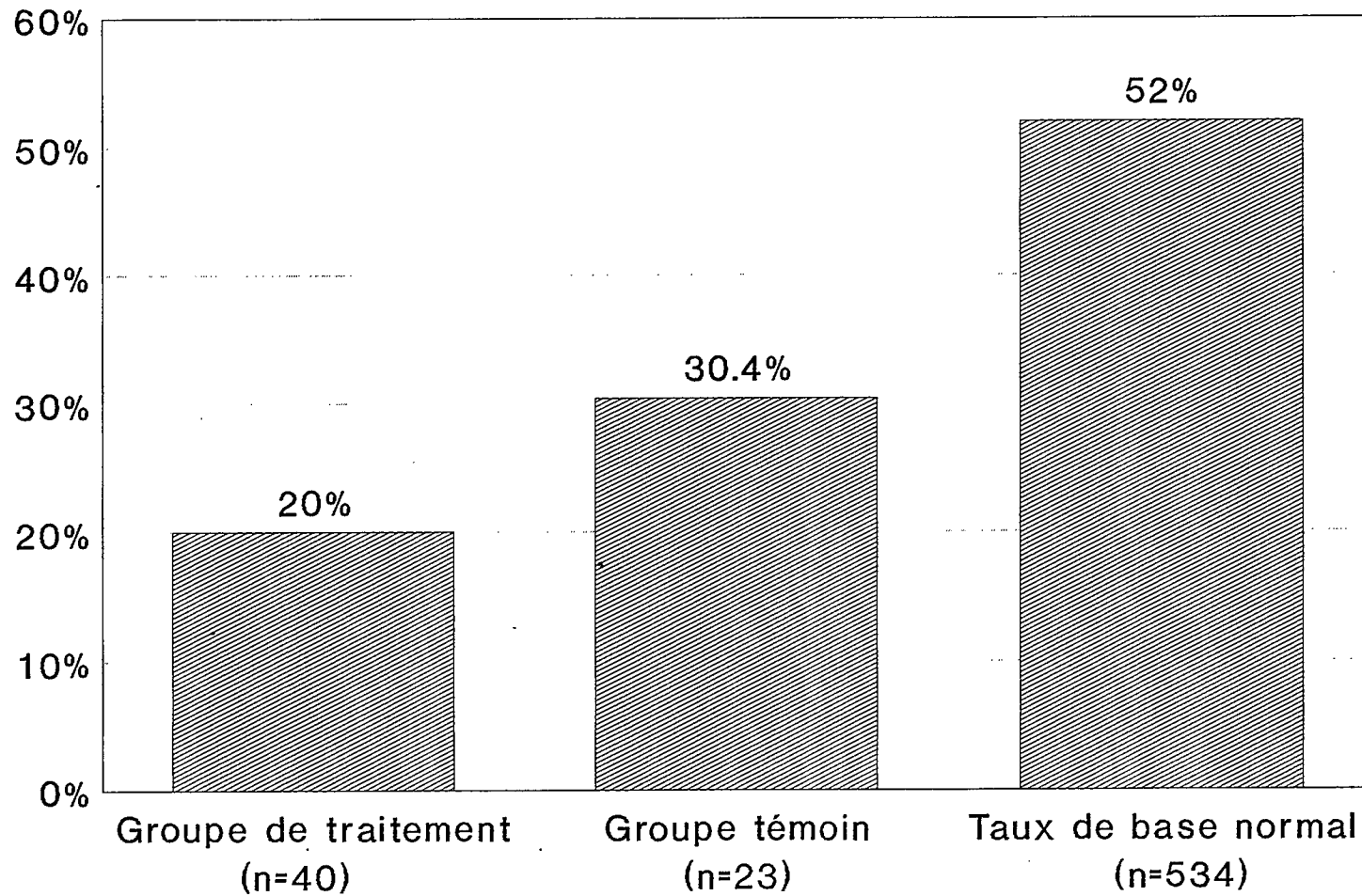
	Groupe de traitement	Groupe témoin
Réincarcération pour nouvelles condamnations	20,0% (8/40)	30,4% (7/23)
Réincarcération sans nouvelles condamnations	25,0% (10/40)	21,7% (5/23)
Pas de réincarcération	55,0% (22/40)	47,9% (11/23)

Il est intéressant de souligner que le nombre de délinquants ayant été réincarcérés sans faire l'objet de nouvelles condamnations (par exemple, les violations techniques, la cessation de la semi-liberté) est semblable, bien qu'un peu plus élevé dans le groupe de traitement. Il est possible que les participants au Programme d'apprentissage cognitif des compétences aient fait l'objet d'une surveillance plus serrée en raison des attentes à l'égard du programme.

On peut également comparer les résultats du suivi du projet pilote aux résultats qui peuvent être prévus compte tenu des cotes de l'échelle ISR sur les détenus mis en liberté (voir la figure 1). La probabilité moyenne de nouvelles condamnations des groupes traité et témoin

Figure 1

Comparaison des taux de réincarcération
pour tous les types de mise en liberté
(Nouvelles condamnations seulement)



est de 52 % selon les cotes de l'échelle ISR (n=46). Ce taux de base devrait être obtenu après une période de suivi postérieur à la mise en liberté de 2,5 ans, que le détenu soit en libération conditionnelle totale ou en liberté surveillée. Même si la période de suivi relative à notre échantillon est plus courte, on sait que la plupart des récidivistes sont réincarcérés au cours de la première année de leur mise en liberté (par exemple, se reporter à l'étude de Hann et Harman, 1988). Notons également que notre échantillon comprend des détenus qui ont obtenu une semi-liberté. Comme ces derniers ne sont pas inclus dans les chiffres de l'échelle ISR sur les prévisions de la récidive, nous pouvons supposer que le taux de base prévu serait encore plus élevé pour notre échantillon.

En réalité, le taux de base estimatif est considérablement plus élevé que le taux de nouvelles condamnations que nous avons observé pour le groupe de traitement (20 %). Il semble bien encore une fois, de façon assez évidente, que le programme en arrive à réduire efficacement les taux de récidive. Le taux réel de nouvelles condamnations pour le groupe témoin est également inférieur (30 %) au taux de base prévu, ce qui suppose que la participation volontaire au programme peut avoir des effets bénéfiques en soi ou encore que la motivation à l'égard du traitement influe sur le taux de succès du programme après la mise en liberté du détenu.

Un deuxième échantillon de 64 détenus ayant participé au projet pilote initial ont également participé au Programme d'apprentissage cognitif des compétences au cours de 1989, soit avant l'implantation du programme à l'échelle nationale. Nous avons pu également évaluer les résultats du programme par suite de la mise en liberté des délinquants de ce groupe, même si aucun groupe témoin n'a été formé pour qu'on puisse comparer les taux de récidive des participants et des non-participants. Le nombre de délinquants inclus dans cet «échantillon élargi», qui ont été libérés (semi-liberté, libération conditionnelle totale, liberté surveillée) avant le 31 mars 1991, comprenait 42 détenus qui ont suivi le programme jusqu'à la fin et 12, qui y ont participé uniquement au début.¹

Après une période moyenne de suivi s'échelonnant sur 12 mois, seulement deux des 42 détenus ayant terminé le programme (4,7 %) ont été réincarcérés par suite d'une nouvelle condamnation. En supposant que ce groupe de détenus est semblable à celui du projet pilote quant au degré de risque de récidive, le taux de réincarcération de 4,7 % après une année est remarquablement inférieur à ce qu'on pouvait prévoir à partir des taux de base. Comme nous l'avons mentionné précédemment, le taux de base prévu sur une période de suivi de 2,5 ans serait d'environ 50 %.

Il est intéressant de noter que les détenus ayant terminé le programme affichent un taux de succès supérieur si on compare les résultats obtenus après la mise en liberté et ceux qui sont observés chez les 12 délinquants remis en liberté sans qu'ils aient terminé le programme. Parmi les premiers, 33,3 % ont été réincarcérés par suite de nouvelles condamnations au cours de la période de suivi d'un an. Même si ce groupe peut présenter des caractéristiques différentes du groupe témoin, la participation au programme jusqu'à la fin semble expliquer les résultats supérieurs obtenus après la mise en liberté.

¹ L'abandon du programme s'explique notamment par les transfèrement vers d'autres établissements (5), les renvois (5) et les mises en liberté (2).

Efficacité du traitement et niveau de risque

Une des questions importantes à l'égard du programme consiste à évaluer jusqu'à quel point son efficacité diffère selon les groupes de détenus à l'étude. Par exemple, les résultats de la recherche concernant le classement des cas en fonction du risque (Andrews, Bonta & Hoge, 1990) montrent que le degré d'efficacité de la participation au programme de façon active est plus élevé chez les détenus qui présentent des risques de récidive supérieurs. Par conséquent, nous avons présumé que le programme d'apprentissage cognitif des compétences favoriserait les détenus qui ont obtenu des cotes supérieures sur l'échelle ISR. Nous avons été en mesure de vérifier cette hypothèse en nous servant des résultats du projet pilote initial. Même si la taille de notre échantillon est petite parce qu'il manquait certaines données relatives à la cotation de l'échelle ISR, les tendances que nous avons observées entérinaient l'incidence du risque.

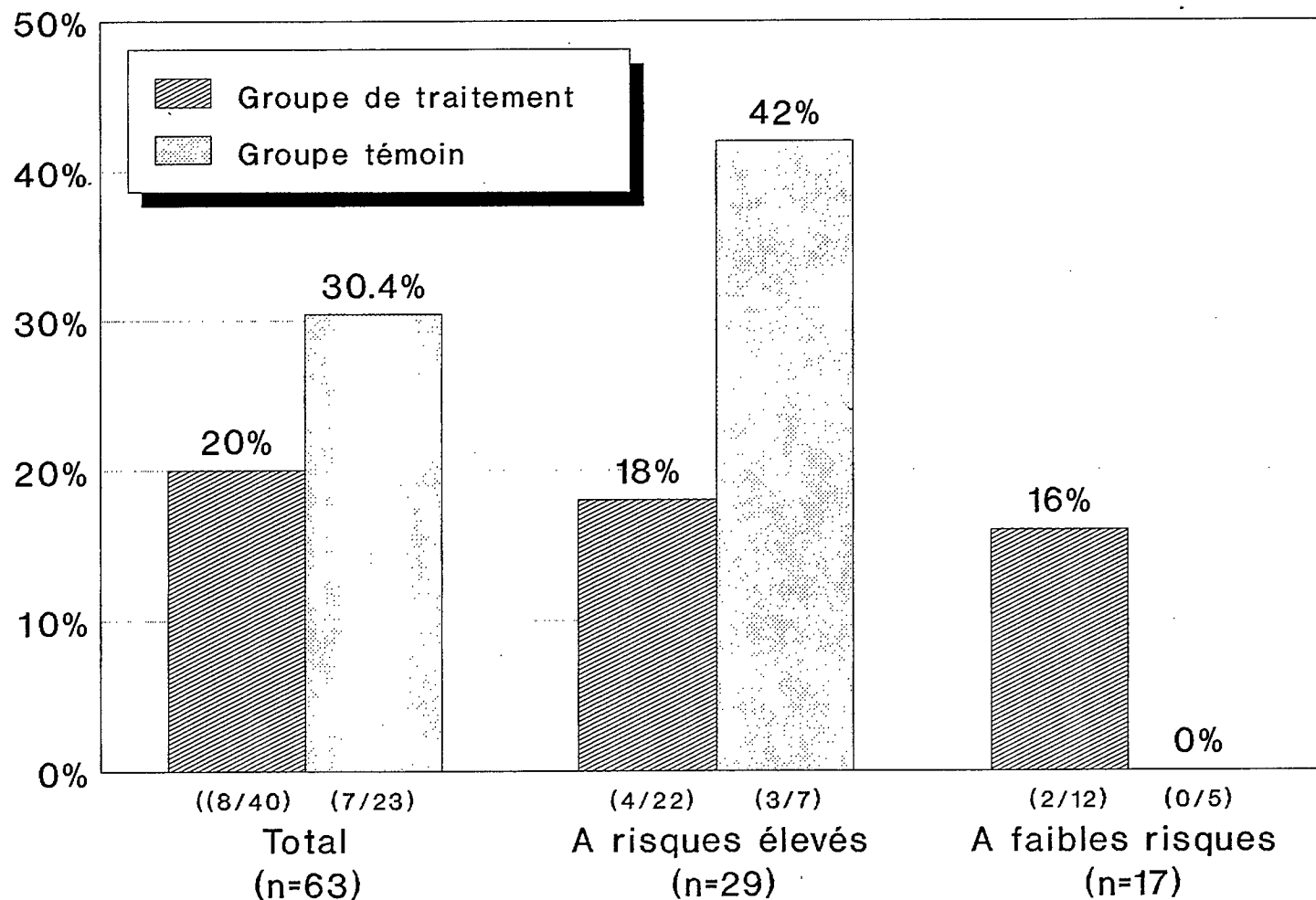
Nous avons classé les délinquants qui ont obtenu la cote «Passable à médiocre» et «Risque maximal» sur l'échelle ISR comme étant les détenus ($n = 29$) présentant «les risques les plus élevés» et les détenus qui ont obtenu la cote «Très bon» à «Risque minimal», comme étant les détenus ($n = 17$) présentant «les risques les moins élevés». Nous avons comparé par la suite le taux de récidive des détenus appartenant aux groupes traité et témoin, qui étaient classés dans les deux catégories de risque.² Les résultats obtenus pour les divers groupes sont présentés à la figure 2, qui montre également les effets du programme pour l'ensemble de l'échantillon. L'écart dans les résultats obtenus entre le groupe de traitement et le groupe témoin est beaucoup plus important pour les détenus présentant des risques élevés. **Alors que seulement 18 % des détenus du groupe de traitement présentant des risques élevés étaient réincarcérés à la suite de nouvelles condamnations, 42 % des détenus du groupe témoin ont été réincarcérés après avoir été condamnés à nouveau.**

À la figure 2, on observe également que les résultats obtenus pour les détenus présentant de faibles risques, dans cet échantillon, sont à l'opposé des résultats obtenus pour les délinquants présentant des risques élevés. Même si le taux de nouvelles condamnations pour les détenus du groupe de traitement présentant de faibles risques demeure peu élevé, il l'était encore moins chez les détenus du groupe témoin. Même si cet effet «de détérioration» a été associé dans d'autres études (Andrews, Bonta et Hoge, 1990) à la participation au programme des détenus présentant de faibles risques, le nombre de détenus appartenant au groupe à faibles risques dans notre échantillon est trop petit pour fournir une preuve flagrante de ce type d'effet. Toutefois, le nombre de détenus présentant des risques élevés dans notre échantillon est suffisamment élevé pour nous permettre d'en arriver à la conclusion que le programme leur profite davantage.

² Les cotes de l'échelle ISR ont été obtenues pour seulement 46 des 63 détenus de l'échantillon du projet pilote. La taille des cellules résultantes pour les comparaisons s'établissait comme suit : Groupe traité présentant des risques élevés, $n = 12$, Groupe traité présentant de faibles risques, $n = 12$, Groupe témoin présentant des risques élevés, $n = 7$, Groupe témoin présentant de faibles risques, $n = 5$.

Figure 2

Échantillon du projet pilote
Taux de réincarcération pour tous les
types de mises en liberté
(Nouvelles condamnations uniquement)



COMPOSANTES DE L'ÉTUDE RELATIVE À L'IMPLANTATION DU PROGRAMME D'APPRENTISSAGE COGNITIF DES COMPÉTENCES À L'ÉCHELLE NATIONALE

Le Programme d'apprentissage cognitif des compétences a commencé en janvier 1990. Depuis son adoption, ce programme, qui constitue une première initiative du programme visant l'épanouissement personnel des délinquants au sein du Service correctionnel du Canada, a été présenté dans 17 sites répartis dans quatre des cinq régions nationales. Les données recueillies pendant cette phase d'implantation incluaient une batterie de mesures évaluant les tests préalables et postérieurs au programme concernant diverses attitudes et aptitudes intellectuelles qui ont été mesurées (voir la description qui suit) ainsi que des examens de dossiers qui ont permis d'obtenir diverses données sur les caractéristiques, les antécédents criminels, le degré de risque et le besoin d'évaluer l'incidence du programme.

Le rapport actuel fait ressortir l'évaluation et les données qui ont été recueillies dans les dossiers des détenus pour la phase d'implantation du programme allant jusqu'à la fin de mars 1991. L'échantillon est composé de 208 délinquants, y compris un groupe de traitement composé de participants et un groupe témoin composé de non-participants. La création de ces deux groupes résulte de méthodes d'assignation aléatoire. Dans le cadre de la gestion des cas, la procédure relative aux inscriptions au programme, pour les détenus jugés appropriés par les instructeurs du programme, était effectuée au hasard. Le nombre de cas sélectionnés pour la participation au programme correspondait au nombre de places disponibles (habituellement huit délinquants), laissant ainsi les autres inscriptions possibles au groupe témoin. Les membres du groupe témoin sont ainsi placés sur une «liste d'attente» et ils peuvent faire partie du prochain groupe de traitement disponible s'ils sont encore intéressés à participer au programme.

Dans l'échantillon des cas faisant l'objet d'une analyse jusqu'à la fin de mars 1991, 146 participants au programme et 62 délinquants composaient le groupe témoin. Huit des 62 délinquants sur la liste d'attente ont terminé par la suite le programme, réduisant ainsi la taille du groupe témoin à 54.

Objectif: les détenus présentant des risques élevés sont sollicités pour participer au programme

La sélection appropriée des participants au Programme d'apprentissage cognitif des compétences constituait un objectif important de l'implantation à l'échelle nationale. Conformément à la notion de risque mentionnée précédemment, les méthodes de sélection ont été conçues pour que le programme s'adresse aux délinquants présentant des risques élevés.

Une **liste de contrôle des critères de sélection** a été conçue précisément aux fins de l'application du programme et a été utilisée par le personnel de la gestion des cas des établissements pour choisir les délinquants qui ne pouvaient obtenir que dans un an ou deux une forme ou l'autre de mise en liberté sous condition. Cette liste de contrôle permet d'évaluer les aptitudes intellectuelles de base et d'identifier les délinquants éprouvant de «grands besoins». Les délinquants présentant des déficiences élevées au plan des aptitudes

intellectuelles ont été dirigés vers une entrevue avec l'instructeur du programme. Au cours de cette entrevue, l'instructeur a appliqué une série de mesures permettant de déterminer le degré de motivation du délinquant.

Notre analyse porte à croire que les délinquants inscrits au Programme d'apprentissage cognitif des compétences, soit ceux qu'on a jugé avoir besoin du programme, semblaient présenter des risques élevés selon un certain nombre d'indices qui ont été examinés. Par exemple, la plupart (70 %) avaient été réincarcérés après avoir été mis sous supervision communautaire, seulement 13 % n'avaient pas d'antécédents de problèmes d'alcool ou de drogues, la plupart étaient jugés inférieurs à la moyenne quant à la stabilité sociale au moment de l'admission et avaient commis des infractions classées comme graves ou majeures. Une description détaillée des caractéristiques des délinquants compris dans les groupes témoin et traité figure à l'annexe A. Notons également que les caractéristiques examinées des deux groupes étaient en tous points semblables.

Le tableau de l'annexe A montre aussi les degrés de risque préalables au traitement chez les délinquants qui faisaient partie de l'échantillon national, compte tenu de la classification effectuée à l'aide des cotes de l'échelle ISR. Ces données sont également présentées à la figure 3, qui représente la courbe de distribution des degrés de risque des membres de l'échantillon national, de l'échantillon du projet pilote et d'un échantillon normatif de délinquants qui a fait l'objet d'une étude antérieure de Hann et Harman (1988).

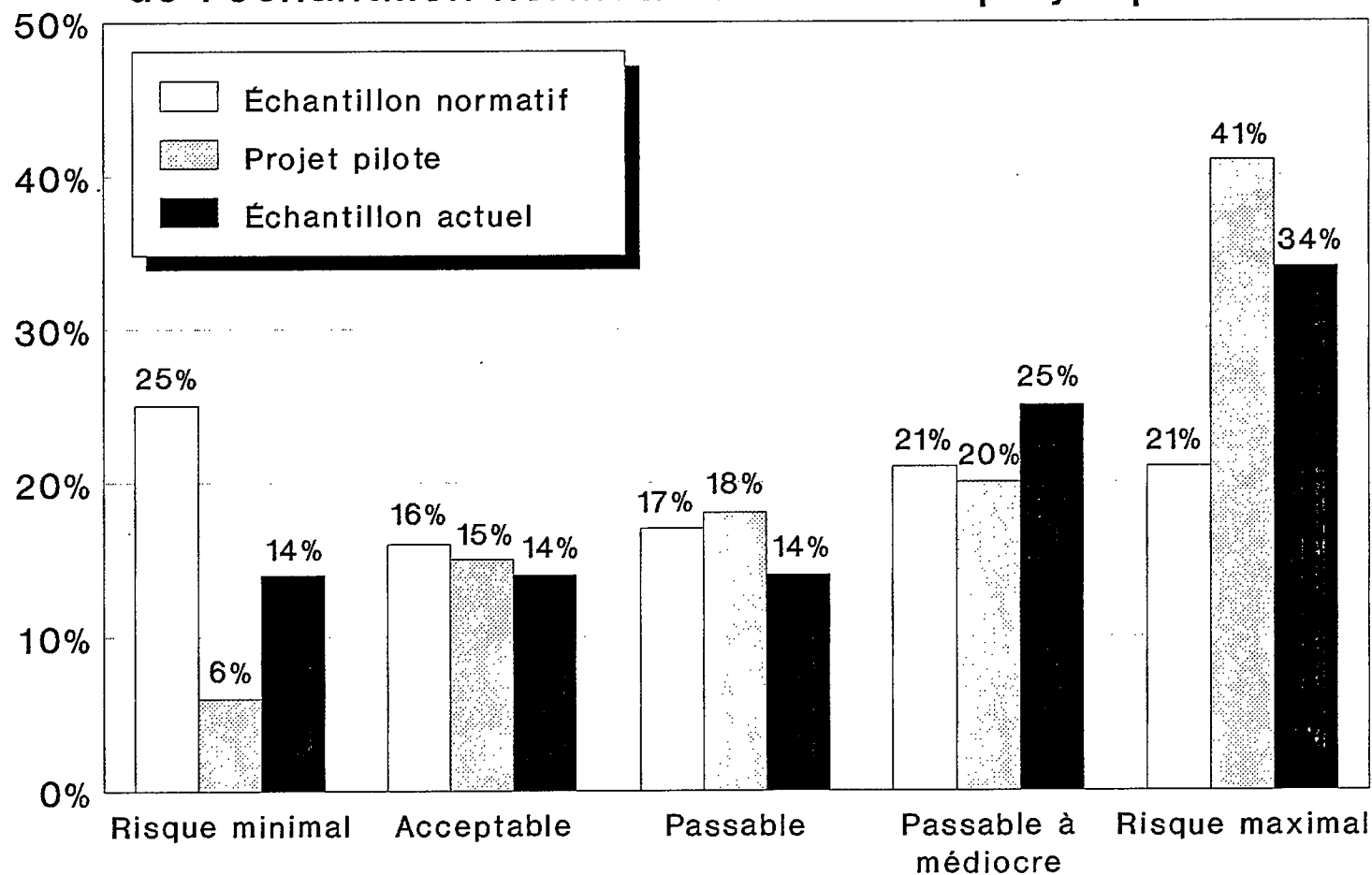
Il ressort très clairement de cette figure que les inscriptions au programme proviennent de la population carcérale présentant des risques élevés. Les données actuelles indiquent aussi que les procédures de sélection conçues pour choisir les délinquants à risques élevés, telles qu'elles ont été établies dans le projet pilote, ont été maintenues durant le projet national. Près de 60 % des délinquants de l'échantillon national se retrouvaient dans les deux groupes présentant les risques les plus élevés selon l'échelle ISR.

Effets du programme sur les attitudes, le comportement et les aptitudes intellectuelles

Avant le début du programme (test préalable), tous les participants possibles au programme ont fait l'objet de multiples mesures d'évaluation conçues pour déterminer leur degré d'aptitudes intellectuelles et leurs aptitudes envers un comportement criminel. Après avoir terminé le programme, les délinquants sont réévalués (test postérieur) à l'aide des mêmes mesures, de sorte que leur évolution a pu être mesurée.

Plus expressément, les mesures d'évaluation des tests préalables et postérieurs comprenaient une entrevue semi-structurée visant à déterminer les aptitudes intellectuelles; des échelles de cotation du comportement correspondantes ont été remplies par l'instructeur (l'échelle de cotation du comportement -- aptitudes intellectuelles); une mesure des attitudes envers le système de justice pénale, de l'identification avec les pairs asociaux et de la tolérance envers les contraventions à la loi (échelle des sentiments criminels: Andrews, 1985); une mesure de l'impulsivité, de l'empathie et de la prise de risques (le questionnaire de l'impulsivité d'Eysenck: Eysenck, Easting, Pearson et Allsop, 1985). Pour avoir une description détaillée de la conception de la recherche et des tests d'évaluation du Programme

Figure 3 Distribution des groupes à risque selon l'échelle ISR: Comparaison des participants actuels au programme, ceux de l'échantillon normatif et ceux du projet pilote



d'apprentissage cognitif des compétences, vous reporter au sommaire de recherche préparé par la Direction Recherche et Statistique, (1990).

Les tableaux 2 et 3 reflètent les modifications qui ont une signification statistique à l'égard des groupes traité et témoin sur toutes les mesures psychométriques. À l'exception de l'échelle sur la prise de risques (tableau 2) et de l'échelle sur la motivation (tableau 3), les membres du groupe de traitement ont connu une amélioration statistiquement importante au regard de toutes les autres mesures. Bien que le groupe témoin se soit amélioré à l'égard de certaines mesures, c'est à un degré moindre que pour le groupe de traitement.

Soulignons une constatation importante: le groupe de traitement s'est considérablement amélioré sur toutes les sous-échelles de l'échelle des sentiments criminels (tableau 2). Les délinquants qui ont terminé le programme ont fait montre d'attitudes prosociales envers la loi, les tribunaux et la police. Ils s'identifient également moins avec leurs pairs qui sont dans la criminalité et ont fait preuve de moins de tolérance vis-à-vis les contraventions à la loi. Les conclusions sont significatives, puisqu'une évolution de ce genre d'attitudes permet de prédire une modification réelle du comportement criminel (Andrews, 1985).

Les cotes des instructeurs aux tests préalable et postérieur font ressortir des modifications beaucoup plus grandes chez les délinquants traités, sur neuf des dix compétences qui ont fait l'objet d'une cote. Les cotes des instructeurs étaient fondées sur les informations colligées sur les délinquants au cours d'entrevues semi-structurées, ainsi que d'observations du groupe de traitement en cours de programme. Comme le montre le tableau 3, les cotes des instructeurs s'attachent particulièrement à l'impulsivité, à l'égocentricité, à la motivation et à une diversité de compétences de résolution de problèmes. La motivation était la seule mesure qui n'a pas subi d'évolution notable, et cette situation traduit sans doute l'effet de plafonnement qui survient parce que tous les délinquants doivent faire preuve d'un certain degré de motivation avant d'être recommandés au programme.

Une autre conclusion mérite d'être soulignée, soit que les délinquants qui ont terminé le programme ont fait preuve d'améliorations beaucoup plus sensibles sur l'échelle de mesure de l'impulsivité qu'ils ont établie pour eux-mêmes. Cette conclusion est importante, puisque l'impulsivité est une des cibles principales du programme, du fait qu'elle a été, elle aussi, liée à la modification du comportement criminel. Ces résultats sont étayés par les perceptions de l'instructeur, qui détermine si les participants au programme maîtrisent mieux leur impulsivité.

Tableau 2

**MODIFICATIONS STATISTIQUEMENT SIGNIFICATIVES
DES MESURES DES APTITUDES INTELLECTUELLES**

	Modifications significatives		Modifications beaucoup plus grandes
	Groupe de traitement	Témoin	
Attitudes envers la loi	*		
Attitudes envers les tribunaux	*	*	
Attitudes envers la police	*		
Loi, tribunaux, police (TOTAL)	*		T
Identification avec des pairs criminels	*		T
Tolérance envers les contraventions à la loi	*		T
Impulsivité	*	*	T
Empathie	*	*	
Prise de risques			

Tableau 3

**MODIFICATIONS STATISTIQUEMENT SIGNIFICATIVES
DE L'ÉCHELLE DE COTATION DES CAPACITÉS COGNITIVES**

	Modifications significatives		Modifications beaucoup plus grandes
	Groupe de traitement	Témoin	
ÉCHELLE DE COTATION DES CAPACITÉS COGNITIVES TOTAL	*	*	T
Capacité de reconnaître des problèmes	*		T
Aptitude à résoudre les problèmes	*	*	T
Capacité de trouver les solutions de rechange	*	*	T
Sensibilisation aux conséquences	*	*	T
Établissement d'objectifs	*	*	T
Égocentricité	*		T
Prise en considération de la perspective sociale	*		T
Impulsivité	*	*	T
Style cognitif	*		T
Motivation			

CONCLUSIONS

Plusieurs indicateurs du succès du programme nous accordent un appui encourageant quant à l'efficacité du Programme d'apprentissage cognitif des compétences psychosociales. Un examen du taux de récidive et de certaines mesures intermédiaires visées a révélé que, contrairement aux autres, les participants qui ont terminé le programme récidivaient à un taux moindre et faisaient preuve d'une évolution considérablement plus prononcée au regard des mesures psychométriques.

L'examen du succès après la mise en liberté dans la collectivité traduisait une tendance intéressante des résultats. D'abord, le taux de nouvelles condamnations des participants au programme était de loin inférieur. Cette situation s'est avérée lorsque ce taux a été comparé à celui des délinquants qui n'avaient pas terminé le programme et aux taux de base normatifs auxquels on pourrait s'attendre compte tenu de leurs cotes ISR. Bien que ceux qui n'ont pas terminé le programme n'aient pas connu autant de succès que les autres, ils ont aussi récidivé à un rythme inférieur aux taux de base prévus. Cet état de choses peut refléter les effets thérapeutiques de l'adhésion volontaire au traitement (puisque les délinquants qui sont motivés à participer au programme présentent déjà un risque plus faible de récidive).

Il semble également que la réduction du taux de récidive soit associée aux types de contrevenants visés par le programme. Conformément aux hypothèses, le programme a été des plus bénéfiques pour les délinquants présentant des risques élevés. Le classement des détenus en groupes à risques élevé et faible indiquait que les premiers ont fait l'objet de nouvelles condamnations moins nombreuses après la mise en liberté que ceux qui n'avaient pas terminé le programme, et que le taux était même plus faible que les délinquants qui présentaient peu de risque. Voilà une conclusion positive, puisque nous visions les délinquants à risque élevé dans notre projet de programmation à l'échelle nationale. Nous estimons que les enquêtes futures portant sur le taux de récidive des membres de cet échantillon mettront en lumière des résultats qui étayeront les hypothèses en matière de risque.

La période de suivi dans la collectivité à l'égard des membres de l'échantillon national s'est étendue sur environ trois mois. Or, cette période n'était pas considérée assez longue pour permettre une analyse du succès dans la collectivité, de sorte que la récidive n'a pas été examinée à l'égard de ces délinquants. Toutefois, nous avons évalué l'évolution d'un certain nombre de mesures visées intermédiaires qui ont été liées à la récidive. Ceux qui ont terminé le programme ont ainsi connu une amélioration beaucoup plus notable de leurs attitudes envers le crime et le système de justice criminels, sans oublier la maîtrise de soi et une diversité de compétences intellectuelles mesurées par les instructeurs.

Annexe A

CARACTÉRISTIQUES DES GROUPES TRAITÉ ET TÉMOIN

	GROUPE DE TRAITEMENT n = 144		GROUPE TÉMOIN n = 59	
	Moyenne	Pourcentage	Moyenne	Pourcentage
Âge	30,0		29,2	
Ensemble de la peine (années)	5,5		5,0	
Nombre d'infractions actuelles	4,1		4,0	
Supervision antérieure		86,1		89,8
Gravité des infractions				
Faible		1,5		0,0
Modérée		39,1		49,1
Grave		41,3		35,0
Majeure		18,0		15,7
Degré de risque selon l'ISR				
Risque faible		14,5		11,3
Acceptable		10,6		20,7
Passable		14,5		11,3
Passable à médiocre		25,9		22,6
Risque maximal		34,3		33,9
Antécédents de toxicomanie				
Aucun		11,8		16,9
Alcool seulement		26,3		27,1
Drogues		18,7		8,4
Alcool et drogues		43,0		47,4
Stabilité sociale antérieure				
Emploi à plein temps		18,4		29,1
Emploi à temps partiel		28,6		35,5
Aide sociale		17,7		24,0
Assurance-chômage		7,2		3,9
Cohabitation avec le conjoint		34,2		24,4
Unité familiale stable		47,1		49,1
Associés criminels		65,9		59,2

	GROUPE DE TRAITEMENT		GROUPE TÉMOIN	
	n = 144		n = 89	
	Moyenne	Pourcentage	Moyenne	Pourcentage
Participation antérieure au programme				
Rattrapage scolaire		72,5		63,9
Formation professionnelle		24,6		23,7
Programmes de traitement des toxicomanies	1,6		1,5	
Programmes d'épanouissement personnel	1,9		1,3	
Degré de scolarité (années)	8,7		8,6	
Stratégies de gestion des cas				
Établissement des limites		38,8		27,4
Contrôle des cas		47,1		54,9
Structures sociales		6,6		1,9
Intervention sélective		7,4		15,6

RÉFÉRENCES

- Andrews, D.A., Bonta, J., & Hodge, R. (1990), Classification for effective rehabilitation: Rediscovering psychology. Criminal Justice and Behavior, 17, p. 19-52.
- Eysenck, S.B.G., Pearson, P.R., Easting, G., & Allsop, J.F. (1985), Age norms for impulsiveness, venturesomeness, and empathy in adults, Personality and Individual Differences, 6, p. 613-619.
- Fabiano, E., Robinson, D., & Porporino, F. (1990), Une évaluation préliminaire du programme d'apprentissage cognitif des compétences: Une composante du programme d'acquisition de compétences psychosociales. Ottawa, Service correctionnel du Canada.
- Hann, R.G., & Harman, W.G. (1988). ??, Ottawa, ministère du Solliciteur général.
- Recherche et Statistique, Ottawa, Service correctionnel du Canada.
- Ross, R.R., & Fabiano, E. (1985). Time to Think: A cognitive model of delinquency prevention and offender rehabilitation. Tennessee: Institute of Social Sciences and Arts, Inc.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

HV 8883.3 .C2 R6e 1991 F
Efficacité du Programme d'apprentissage cognitif des compétences du projet pilote

97 MAR 20		
00 JUN 28		
00 JUN 28		
GAYLORD		PRINTED IN U.S.A.

